

Cacouna

6211-04-005

---

---

*Avis sur la recevabilité de  
l'étude d'impact*

**Projet d'implantation d'un terminal méthanier  
et des infrastructures connexes – Énergie Cacouna sur le territoire  
de la Paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna  
par TransCanada Pipelines Limited**

**Dossier 3211-04-041**

**Le 6 février 2006**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'implantation d'un terminal méthanier et des infrastructures connexes – Énergie Cacouna, réalisé par TransCanada Pipelines Limited, répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-09-13	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2004-10-13	Délivrance de la directive
2005-05-16	Réception de l'étude d'impact
2005-05-18 au 2005-07-10	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-09-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-10-13	Réception de l'addenda n° 1
2005-10-13 au 2005-11-09	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-11-10	Transmission d'un deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-12-02	Réception de l'addenda n° 2

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

TransCanada Pipelines Limited agissant au nom d'Énergie Cacouna, une entité à être formée par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada, propose de développer et de construire un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) sur le territoire de la Paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à environ 15 km au nord-est de Rivière-du-Loup. L'emplacement proposé pour le projet se trouve à Gros Cacouna sur des terres appartenant au gouvernement du Canada (Transports Canada) et actuellement classées pour usage industriel.

Le principal objectif du projet consiste à importer du gaz naturel produit outre-mer et transporté par des méthaniers, dans l'objectif de satisfaire les besoins énergétiques à long terme du centre du Canada et du nord-est des États-Unis. Le GNL est du gaz naturel ayant été converti à l'état liquide à une température d'environ -160 °C. Le projet prévoit les installations suivantes :

- un terminal récepteur comprenant une jetée dotée de bras de déchargement, des ducs-d'albe d'amarrage et de réception, des digues brise-glace ainsi qu'une jetée sur chevalets de 430 m s'avancant sur environ 350 m dans le fleuve Saint-Laurent à partir de la rive;
- deux réservoirs de stockage de GNL d'une capacité approximative de 160 000 m<sup>3</sup> chacun, pour un total d'environ 320 000 m<sup>3</sup> de volume de stockage;
- des installations d'expédition constituées de pompes de GNL, de vaporisateurs destinés à réchauffer le GNL pour le transformer en phase gazeuse, de même que les conduites et l'équipement permettant d'expédier une quantité moyenne annuelle de 500 millions de pieds cubes par jour (mmcf/d) de gaz naturel;
- une usine de production d'azote fournissant le terminal en azote gazeux servant à contrôler le pouvoir calorifique du gaz naturel;
- les installations de soutien, services et systèmes de prévention requis pour le fonctionnement fiable et sécuritaire du terminal et les bâtiments, routes et aires de stationnement sur le site du terminal.

Le GNL serait livré au terminal par des méthaniers, c'est-à-dire des navires à double coque, spécialement conçus pour transporter ce produit de manière sécuritaire. Les méthaniers s'amarreraient au poste d'amarrage nouvellement construit afin de décharger le GNL et le stocker dans des réservoirs spécialement construits. Le gaz serait ensuite vaporisé puis acheminé au réseau par un gazoduc qui est à construire, mais qui fera l'objet d'un projet distinct.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 16 mai 2005 au 18 novembre 2005, en collaboration étroite avec le Service des projets industriels de la même

direction. L'analyse s'est également déroulée avec la collaboration des unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- Centre d'expertise hydrique du Québec;
  - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
  - Direction de l'expertise hydrique et de la gestion des barrages publics;
- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Direction des politiques en milieu terrestre;
  - Service des matières résiduelles;
  - Service des lieux contaminés;
- Direction des politiques de l'eau;
  - Service des eaux industrielles;
- Direction des politiques de l'air;
  - Service de la qualité de l'atmosphère;
- Direction du suivi de l'état de l'environnement;
  - Service des avis et expertises;

Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs;

les ministères et organismes suivants :

- ministère des Affaires municipales et des Régions;
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- ministère de la Culture et des Communications;
- ministère de la Sécurité publique;
- ministère de la Santé et des Services sociaux;
- ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- ministère des Transports;
- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- Régie du bâtiment;
- Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada<sup>1</sup>;
- Pêches et Océans Canada<sup>1</sup>;
- Transport Canada – Protection des eaux navigables<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce ministère a décidé de transmettre ses commentaires directement à l'initiateur dans le cadre de la procédure fédérale d'évaluation environnementale sous forme d'un énoncé des lacunes.

<sup>2</sup> Ce ministère n'a pas fourni de commentaire puisque ce projet fait présentement l'objet d'un processus d'examen TERMPOL.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ÉNERGIE CACOUNA. *Énergie Cacouna, Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, mai 2005, pagination multiple, 13 annexes;
- ÉNERGIE CACOUNA. *Énergie Cacouna, Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, document déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 13 octobre 2005, pagination multiple;
- ÉNERGIE CACOUNA. *Énergie Cacouna, Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2<sup>e</sup> série)*, document déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 2 décembre 2005, pagination multiple;
- Lettre de M. Joël Forrest, d'Énergie Cacouna, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 janvier 2006, concernant la transmission de l'étude hydro-acoustique, 1 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que dans l'ensemble, l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 13 octobre 2004. La traduction française de l'étude hydro-acoustique demeure toutefois à être transmise par l'initiateur du projet. Ce document vise à soutenir l'évaluation de l'impact de la construction maritime sur les mammifères marins, l'éperlan arc-en-ciel et l'alose savoureuse et à préciser le détail des programmes de surveillance environnementale et de suivi. L'initiateur du projet s'est engagé à déposer ce document avant le début de la période d'information et de consultation publiques.

### **Recommandation au ministre**

Considérant que dans l'ensemble, l'étude d'impact fournie par TransCanada Pipelines Limited, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive ministérielle émise pour ce projet et aux éléments requis par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, tenant compte également que l'initiateur de projet s'est engagé à fournir le document cité à la section 3 ci-dessus, et ce, avant le début de la période d'information et de consultation publiques, nous recommandons que l'étude d'impact soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Yves Rochon, biologiste, M.Sc.**

Chargé de projet

Service des projets en milieu hydrique